

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0446**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Maréchal Foch, angle rue Dufour et appartenant à l'OPHLM Porte des Alpes Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0446**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Maréchal Foch, angle rue Dufour et appartenant à l'OPHLM Porte des Alpes Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine doit acquérir, afin de réaliser un pan coupé à l'angle des rues Maréchal Foch et Dufour à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain de 23 mètres carrés à détacher de la propriété de l'OPHLM Porte des Alpes Habitat.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ledit office céderait la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, au prix global de 1 840 €, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment la reconstruction d'une clôture.

Ces travaux sont évalués à 1 100 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui est soumis au Bureau concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Maréchal Foch, angle rue Dufour à Saint Genis Laval et appartenant à l'OPHLM Porte des Alpes Habitat.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1067 individualisée pour 1 400 000 € le 18 décembre 2007.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 1 840 € pour l'acquisition, de 500 € pour les frais d'actes notariés et 300 € pour les frais de réalisation du document d'arpentage.

Le montant des travaux, soit 1 100 € environ, sera imputé sur le compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.